

Nation-Unies  
A l'attention de M. Le Secrétaire Général  
NEW YORK NY 10017  
ETATS UNIS

**Objet : Demande de délais**

---

Monsieur Le Secrétaire Général,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte Mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le Progrès (COP).

Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure de résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la présentation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès.

Nous souhaitons prendre plus de temps afin d'étayer les actions mises en place par C2E.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation en date du 24 novembre au plus tard.

Cordialement,

Joël GASNIER

